



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

Section départementale des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

**Stagiaires PE 2 IUFM**

**N°6**

**Mars 09**

## Avril : Le Mouvement

### Techniquement :

Vous êtes invités (obligatoirement) **du 23 mars au 11 avril** à participer au mouvement des titulaires. C'est à dire avoir la possibilité d'être affectés sur un poste à titre définitif dès la rentrée 2009. Si vous n'obtenez rien, vous participerez, dans un 2<sup>ème</sup> temps, au mouvement des PE2, regroupant des postes qui sont restés vacants à l'issue du mouvement ou qui n'ont pas été publiés

au mouvement afin de vous les réserver pour « faciliter votre entrée dans le métier ».

Dans un mouvement comme dans l'autre, le poste que vous demandez doit être un poste entier, en école élémentaire ou maternelle, hors spécialisation, de manière à ce qu'il puisse servir de support pour le stage filé d'un PE2.

### A savoir aussi :

**Des communes sont en zone 1** : c'est l'indemnité de résidence, 3% du salaire en plus (Marseille, Aix, Aubagne, La Ciotat...).

**Sont en zone 2** : 1% du salaire : Arles, Cassis, Salon, Tarascon.

**D'autres en zone 3** : pas de complément de salaire (zone rurale mais aussi quelques villes comme Carry le R, Châteaurenard, Lambesc...)

**Le calcul de votre barème est simple, il est composé cette année, après une directive ministérielle relayée avec zèle par l'IA, malgré la vive opposition de tous les personnels et la pétition sur le site du SNUDI FO 13 :**

- votre échelon au 31/12/09 ( 2ème, 3 pour les LC ayant été embauchés avant le 31/12/07) multiplié par 2

- plus 2 points par enfant

- rien de plus pour les PE2

sauf handicap.

**En cas d'égalité, priorité à l'ancienneté de service la plus grande (LC), au nombre d'enfants et enfin au plus âgé.**

*Ce barème devrait être le même pour le mouvement réservé aux futurs T1 le 28 mai 2009.*

**Attention, votre choix est déterminant, il vous engage pour plusieurs années. Dès que vous obtenez un poste à titre définitif, vous le garderez tant que vous n'en obtenez pas un autre lors d'un mouvement ultérieur.**

**La circulaire mouvement 2009 est disponible sur le site de l'IA sous la rubrique Flash « bulletin départemental N°16 du 02/03/09) ainsi que tous les postes disponibles à partir du 20 mars 09( date prévue) <http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr> . Vous trouverez en particulier les demandes de temps partiel, les exéat, la disponibilité, le détachement, le rapprochement de conjoints, ...Toutes les dates sont issues des communications de l'IA qui parfois en change.**

Vous pourrez toujours contacter le SNUDI pendant les opérations de mouvement pour plus de renseignements.

**Nous tiendrons également une permanence téléphonique pour les résultats les soirs des 7 mai (vérification des barèmes) et 28 mai T1.**

Comme chaque année le SNUDI –FO en groupe de travail a protesté contre ce calendrier qui ne permet pas aux collègues de contacter les écoles dans de bonnes conditions puisque la liste de postes n'est publiée que peu de jours avant la fermeture du serveur. Avec la suppression de la publication des postes susceptibles d'être vacants les délais vont être d'autant plus courts qu'il est indispensable de se renseigner pour ne pas gaspiller en demande inutile l'un des 30 vœux auxquels vous avez droit.

### **Pas assez de postes !**

Des centaines de jeunes titulaires n'ont toujours pas de postes fixes et continuent à participer au mouvement, sous serez donc, sauf pour cette année dans le mouvement PE2, en concurrence directe et défavorable.

Lors de ce premier mouvement la concurrence est rude et interdit aux débutants d'arriver dans certaines communes ( Aix, ...).

D'autre part l'I A prévoit à ce jour la fermeture ou le blocage de 56 classes contre 45 ouvertures dont certaines conditionnelles, donc non disponibles pour le mouvement, c'est donc autant de titulaires qui seront en concurrence pour le mouvement.

Par ailleurs avec le début de la suppression des réseaux ce sont 42 collègues qui vont revenir en poste classé réduisant d'autant les postes disponibles.

**Le mouvement offrirait d'autres possibilités si le ministère accédait aux revendications des enseignants :**

- **Pas plus de 25 élèves par classe**, (aucune école à plus de 25 de moyenne donnerait plus de 100 postes.)
- **Amélioration du remplacement ( 3 ZIL par circonscription donnerait plus de 100 postes)**
- **Amélioration des décharges de directeurs : ¼ de décharge en plus pour chaque école de 1 à 9 classes donnerait 280 postes.**

**C'est donc plus de 500 postes nécessaires aux Bouches du Rhône  
alors que la dotation cette année est de ... 0 poste !**

## **L'équité**

***Par ailleurs des menaces pèsent sur l'équité du mouvement des personnels par des postes à profil, des postes fléchés, postes réservés, qui peuvent sembler attractifs pour vous, jeunes collègues mais qui constituent un risque de désorganisation de l'école et une remise en cause du barème pour le mouvement.***

Cette année, on vous réserve des postes pour permettre le stage filé des PE2. Mais l'an prochain, quand vous serez T2, l'année de votre première inspection, sur quels postes serez vous nommés ?  
- Vous pourrez obtenir des postes fléchés provençal, ou Freinet, ou musique..., il existe aussi des postes réservés langues vivantes avec obligation d'échange de service. Pour ceux qui ont les agréments nécessaires, c'est une priorité, même si elle est parfois mal vue des collègues plus anciens, mais pour les autres ? Et quand le poste fléché disparaît ? et

quand les échanges de services imposés par l'IEN sont trop lourds, quel recours avez-vous ?

- Sur des postes ZEP ou « Zone violence »
- Ou sur tout autre poste réputé difficile que les plus anciens délaissent et pour lesquels rien n'est fait pour qu'ils ne soient plus « difficiles » !

Sous prétexte de vous préserver à la rentrée, la transparence et les règles du barème sont remis en cause. On prétend vous éviter ces postes difficiles plutôt que de donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

***Alors ne vous contentez pas d'utiliser les syndicats service qui se substituent à l'administration en organisant l'information, mais rejoignez un syndicat indépendant qui se bat pour les revendications des enseignants.***

- Pour la défense de l'école laïque.
- Pour l'annulation de toutes les fermetures, pour les ouvertures des classes nécessaires.
- Pour la défense de l'AIS, pour le maintien des 3000 postes de réseaux (84 sur le département)
- Pour le retrait des mesures Darcos qui flexibilisent notre temps de travail au mépris des élèves
- Pour la défense de la retraite après 37,5 annuités pour tous ( public-privé)
- Pour la défense du statut de fonctionnaire et des emplois statutaires
- Pour la défense des règles transparentes du mouvement opposées « aux profils », « au mérite »
- Pour aider les enseignants à faire aboutir leurs revendications.

➔ **Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... email : .....

➔ **Je désire adhérer au SNUDI-FO** Cotisation pour l'année 2009: 75 €

payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2009)

**Contacts :**  
IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr  
IUFM Marseille : M Le Corre contact@snudifo13.org  
SNUDI FO 13 rue de l'Académie 13001 Marseille